

Le livre numérique

Sous l'effet de l'augmentation exponentielle des ventes de terminaux, de liseuses, de tablettes et de téléphones intelligents, le livre numérique représente une part croissante du marché total du livre, une part qui est de 20 % aux États-Unis.

En France, l'évolution est plus lente. La politique française en la matière est guidée par la volonté de garantir la diversité culturelle en favorisant, par la régulation du marché, la concurrence entre des entreprises compétitives. Au titre des mesures concrètes prises, figurent pour les livres papier comme pour les livres numériques l'application du principe de la fixation du prix de vente par l'éditeur ainsi que la soumission à un même taux réduit de TVA. Telle est également la politique que la France cherche à promouvoir au niveau européen.

Par **Jacques TOUBON***

Le livre, œuvre de l'esprit à nulle autre pareille, objet de possession, de collection, d'accumulation, se mue par le truchement de la technologie informatique en fichier numérique visualisable désormais sur une multitude d'écrans, fixes ou mobiles. Plus de papier, plus d'encre d'imprimerie, mais des unités informatiques, qui sont transformées en lettres pour permettre la lecture d'un texte désormais immatériel, qui est le contenu du livre, mais qui n'en a plus l'apparence même s'il en conserve le nom par convention... ou par habitude.

Voilà bien l'une des manifestations majeures et bouleversantes de ce qu'il est convenu d'appeler « la révolution numérique ».

Je ne parlerai pas, dans le cadre de cet article, des conséquences sociales en matière d'éducation ou en termes de philosophie du savoir et d'apprentissage des connaissances que peut induire l'usage de plus en plus fréquent du « livre numérique ». Je me bornerai aux

aspects culturels et économiques de la distribution en ligne, par Internet notamment, des livres sous leur forme numérique.

Cette consommation est en forte croissance partout dans le monde, y compris dans les vieux pays d'édition, comme l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie ou la France.

LES ÉTATS-UNIS MÈNENT LE BAL

Selon une étude du *Pew Research Center* de décembre 2012, la proportion des Américains de seize ans et plus ayant lu un livre numérique est passée de 16 à 23 % entre 2011 et 2012. Dans le même temps, la proportion des Américains ayant lu un livre papier a diminué de 72 à 67 %.

Dans un autre contexte, marqué notamment par l'existence d'un réseau serré de librairies, la France et l'Europe suivent le même chemin. On estime qu'en 2015, le livre en ligne représentera 10 % du chiffre d'affaires de l'édition, contre 2 à 3 % en 2012.

* Ancien ministre de la Culture.

L'augmentation exponentielle des ventes de terminaux, de liseuses, de tablettes et de téléphones intelligents explique pour l'essentiel la croissance de ce nouveau marché. L'apparition, puis la multiplication, des Ipad, Note, Bookeen, Nook, Kindle et Kindlefire et autres Kobo, engendrent des comportements nouveaux de la part des internautes et des lecteurs.

Il existe aujourd'hui deux types d'écrans de chargement et de lecture. Les liseuses d'abord, qui utilisent l'encre électronique et donnent une impression de lecture proche de la lecture d'un livre physique.

Puis, désormais, les tablettes qui prennent une part croissante du marché. Leur écran est rétro éclairé. Si la lecture y est plus fatigante, à la longue, leurs multiples fonctionnalités leur donnent à terme un avantage décisif. Et l'on peut prédire que d'ici quelques années, les terminaux dédiés à la lecture en ligne auront disparu au profit des appareils permettant d'accéder à toute la gamme des « contenus » culturels, c'est-à-dire aussi bien de la musique que des films, des photos, des livres ou encore des jeux électroniques.

Amazon en donne une bonne illustration : sa tablette Kindlefire, apparue il y a trois ans, prend peu à peu la place sur le marché de la liseuse dédiée, Kindle.

Il est à noter aussi que les services sont liés aux machines, dans des écosystèmes fermés : ainsi, la liseuse Kindle donne accès exclusivement aux fichiers Amazon, Kobo à ceux de la FNAC, et l'Ipad aux applications Apple.

Et les grandes entreprises de logiciels, telles que Google et Microsoft, cherchent à mettre en service leurs propres machines, pendant que les fabricants de machines s'allient avec les propriétaires de systèmes de navigation, tel Samsung qui répand l'Android de Google.

Ainsi, le livre numérique représente une part croissante du marché total du livre. Aux États-Unis, sa part est de plus de 20 %, ce qui est une donnée significative ; au début de 2012, le chiffre d'affaires des ventes en ligne a dépassé celui des livres de poche. L'Europe (hormis la Grande-Bretagne qui atteint près de 10 %) est plus timide.

En France, l'évolution est lente. Le livre en ligne représenterait moins de 2 % des ventes totales qui restent stables du fait que les ventes des livres papier ne reculent que très peu et, en tous les cas, moins que dans les autres pays européens.

On peut y voir le triple effet de prix élevés et de catalogues en ligne encore insuffisamment attractifs pour le consommateur-lecteur, de l'attitude à la fois résistante et anticipatrice des éditeurs et des libraires (des indépendants comme de la grande distribution) et d'une culture nationale dans laquelle la valeur symbolique du livre reste forte.

En effet, la France, et pas seulement la France des intellectuels, ne cesse de s'interroger et de débattre des enjeux inhérents à l'accès en ligne aux œuvres artistiques et culturelles, et particulièrement au livre.

On lui reconnaît, d'un côté, l'avantage de créer de nouveaux lecteurs (jeunes et technophiles notamment), de nouveaux métiers et de nouvelles relations commerciales entre auteurs, éditeurs et lecteurs.

Mais, d'un autre côté, on anticipe avec circonspection la nécessité de rénover les contrats entre éditeurs et auteurs, le danger que l'écrasement des prix de vente ne réduise la rémunération des auteurs comme la rentabilité des éditeurs et, enfin, le risque que la librairie soit peu à peu court-circuitée – image cruellement exacte – avec tous les bouleversements économiques, sociaux et culturels que la disparition de ces dernières comporterait à terme.

Comparaison n'est pas raison, certes, mais l'annonce faite en janvier par le géant américain du livre traditionnel Barnes & Noble résonne de manière inquiétante : cette entreprise envisage de fermer, d'ici à dix ans, un tiers de ses 689 magasins, tout en réduisant la taille de chacun d'entre eux.

Voilà pourquoi, dans l'esprit des politiques culturelles publiques auxquelles notre pays est unanimement attaché, le livre numérique fait l'objet d'une attention prioritaire et d'une action résolue des pouvoirs publics, du Parlement et du gouvernement, avant comme après l'alternance électorale du printemps 2012.

L'objectif en est double : garantir la diversité culturelle, c'est-à-dire toutes les œuvres pour tous les lecteurs et, pour y parvenir, favoriser la concurrence entre des entreprises compétitives par la régulation du marché. L'Assemblée nationale a pris l'initiative, à l'instigation d'Hervé Gaymard, grand admirateur de Malraux et auteur d'un rapport sur le prix unique du livre, d'étendre à tous les modes de distribution du livre, dématérialisés et physiques, la règle du prix de vente fixé par l'éditeur (introduite en 1982 pour le livre papier, et appliquée depuis lors par une quinzaine de pays européens). Une mesure effective depuis la fin de 2011.

Le Sénat a choisi d'agir, sur la proposition des sénateurs Legendre et Marini, en faveur d'une fiscalité indirecte plus légère. Depuis le printemps 2012, la France soumet la distribution du livre en ligne au même taux réduit de TVA que celui dont bénéficie le livre papier, soit aujourd'hui 5,5 %.

Le gouvernement, quant à lui, pleinement associé aux initiatives parlementaires, a développé un plan de soutien à la numérisation des livres (livres du commerce ou livres des bibliothèques publiques) et porte à Bruxelles ces initiatives nationales.

Tout en proposant ces mesures d'intervention publique, « l'industrie » du livre cherche, quant à elle, à se mettre en ordre de bataille afin d'éviter le sinistre qu'a connu la musique enregistrée après l'apparition du MP3 et de l'Ipod.

Les éditeurs vendent leurs droits aux distributeurs numériques, en faisant respecter le prix qu'ils indiquent. Ou bien ils s'efforcent de mettre en place des



© Ludovic/REA

« L'Assemblée nationale a pris l'initiative, à l'instigation d'Hervé Gaymard, grand admirateur de Malraux et auteur d'un rapport sur le prix unique du livre, d'étendre à tous les modes de distribution du livre, dématérialisés et physiques, la règle du prix de vente fixé par l'éditeur. », Hervé Gaymard, député, auteur d'un rapport parlementaire sur le prix du livre qu'il présente au Centre national du Livre, Paris, septembre 2009.

plateformes autonomes, à l'exemple du récent accord conclu entre Numilog et Bookeen, ou du site de bandes dessinées très réussi qu'est Izneo ou encore, en Allemagne, la plateforme TOLINO qui réunit éditeurs, libraires et opérateur historique. Des libraires dynamiques se sont également réunis au sein de groupements qui combinent la commodité technologique avec la qualité d'un service propre à leur profession. Quel que soit le vendeur, on constate un niveau de prix inférieur de 20 à 30 % à celui du même livre sous forme papier. Est-ce suffisamment bon marché pour déclencher un réflexe d'achat chez le consommateur ? Les études d'opinion montrent que celui-ci souhaiterait plutôt une différence de prix de 40 % et plus. Les éditeurs français n'ont pas fait le choix d'une augmentation des volumes en contrepartie de la baisse des prix. En « bons pères de famille », ils entrent prudemment, bien que résolument, sur ce nouveau marché, en particulier pour éviter de porter atteinte à la

place du livre de poche, qui reste une des caractéristiques de l'édition française.

C'est évidemment la démarche inverse qu'adoptent les entreprises américaines de l'informatique – Amazon en tête, pour le livre –, lesquelles ont choisi de prendre des parts de marché en cassant les prix.

Il convient aussi de mentionner que les catalogues en ligne restent encore limités, avec environ 100 000 titres en français (soit dix fois moins qu'en anglais) sur le service *Kobo, by FNAC*, qui est à l'heure actuelle la réponse la plus forte aux offres étrangères.

La revendication tendant à l'alignement du taux de TVA du livre en ligne sur celui du livre papier s'explique ainsi aisément : le fait de redonner à l'éditeur environ 15 % du prix de vente procurerait une marge supplémentaire, qui pourrait être consacrée à des investissements commerciaux et à des baisses de prix sans sacrifier la rémunération du droit d'auteur, et donc faciliter la conjugaison de la diversité culturelle et de la compétitivité économique. C'est là un des aspects d'une politique européenne des services numériques que la France cherche à promouvoir.

L'Union européenne, pour le moment, n'a toujours pas répondu au défi qui est lancé à son économie et à sa culture. Les 500 millions d'Européens sont des consommateurs effrénés des terminaux et des services que leur vendent les sociétés américaines, japonaises et coréennes de l'informatique. Autrement dit : ils paient les emplois, les revenus et les impôts de la Californie ! Les rares services européens (par exemple, Spotify, ou Deezer, pour la musique) ont le plus grand mal à faire leur place et à être rentables, c'est-à-dire à créer des emplois, à engendrer des revenus pour les artistes, les producteurs et les auteurs, et à payer des impôts à nos États.

La situation et les perspectives du livre numérique doivent en effet être élargies à l'ensemble des secteurs de la culture.

L'Europe veut-elle (mais le peut-elle) conduire une politique industrielle des services numériques qui lui permettra de passer, à terme, de la position de simple consommateur à celle d'acteur et de producteur sur le marché, par construction mondialisée, de services virtuels ?

À mon sens, elle n'a pas le choix. En 2030, on estime qu'un tiers du PIB de l'hémisphère Nord proviendra des services virtuels. Si l'Europe en était absente, que deviendraient notre niveau de vie, notre protection sociale et notre influence dans le monde ?

Quelle politique adopter pour que l'Europe numérique existe ? Il faut un ensemble de mesures qui dynamise notre compétitivité, dans le cadre d'une concurrence loyale.

La domination des entreprises mondiales de l'informatique se traduit par une concentration et un déséquilibre dans le partage de la valeur.

Des dernières données publiées, il ressort que, depuis le premier semestre 2012, les revenus que

Google retire de la publicité sont devenus supérieurs à ceux de toute la presse américaine. Le marché mondial de la publicité en ligne aurait été, en 2011, de 76 milliards de dollars, dont plus de 35 milliards de dollars pour le seul Google. Entre 2004 et 2011, les revenus publicitaires des journaux américains ont fondu de 55 %, et ceux de la presse française de 25 %, alors que le chiffre d'affaires de Google a été multiplié par 12.

Dans tous les secteurs, le déplacement de la valeur économique au détriment des auteurs, producteurs, distributeurs, artistes, diffuseurs, vers les sociétés *over the top* se vérifie de manière analogue, à des degrés divers.

D'ici deux à trois ans, les marchés – celui du livre en ligne, en particulier – seront clos par le jeu d'un oligopole réduit à trois ou quatre groupes. Plus aucun autre acteur ne pourra alors monter sur scène. Et les maîtres du jeu dicteront leurs conditions de distribution des œuvres, qui comporteront vraisemblablement une remise en cause, de droit ou de fait, du droit de la propriété intellectuelle, qui constitue pourtant le pilier et le capital de l'économie de la culture.

En matière de compétitivité, le traitement fiscal comporte des effets déterminants. Les entreprises américaines jouissent à cet égard d'un triple avantage : la faiblesse de la fiscalité aux États-Unis (en vertu de l'*Internet Freedom Act* de 1998), l'optimisation de leur siège fiscal européen en matière d'impôt sur les sociétés et le choix des pays où la TVA est la plus faible pour opérer la facturation des services en ligne.

Les États européens commencent à prendre conscience de cette évasion organisée d'impôts qui leur seraient normalement dus. Le débat est lancé, au niveau de l'OCDE.

Pour le moment, seule la France a agi concrètement en alignant ses taux de TVA entre le livre papier et le livre numérique. Elle plaide pour la modification en ce sens de la directive communautaire relative à la TVA, mais il faut obtenir l'unanimité des États membres...

Le gouvernement français vient de recevoir un rapport (de Pierre Collin et Nicolas Colin) sur la fiscalité à l'ère du numérique, qui en décrit avec pertinence les enjeux. Il faut agir sans tarder pour instaurer des prélèvements qui permettent de taxer justement des profits tirés de l'exploitation d'une valeur qui appartient à d'autres, et de contribuer au financement de la création et de la diffusion culturelles.

Il faut aussi agir par la régulation du marché de telle sorte que les entreprises européennes, notamment les éditeurs de livres, puissent mettre en ligne leurs œuvres dans des conditions normales de concurrence par rapport aux entreprises qui, telle Amazon, ont

accumulé des « moins payés » fiscaux et qui pratiquent des prix de vente bradés.

La règle du prix fixé par l'éditeur, en vertu d'une loi, d'un contrat d'agence ou d'un mandat, constitue la plus efficace des mesures d'ordonnement du marché.

Mais les autorités européennes de la concurrence, à l'instar de l'administration américaine, viennent de contraindre les éditeurs européens à changer leurs pratiques, en laissant le champ libre à la maîtrise du marché par une seule entreprise, Amazon. Étrange conception de la concurrence que celle qui favorise la monopolisation du marché !

Ma conviction est cependant que tout est encore possible pour l'Europe, si l'Allemagne et la France prennent une initiative commune pour convaincre les instances communautaires d'engager cette politique européenne des services numériques.

Les mentalités progressent, la Commission ouvre le débat, les gouvernements s'interrogent et adaptent leur ordre du jour. Il est possible que 2013, année du cinquantième du traité de coopération franco-allemande, voie se construire cette initiative commune et cette prise de conscience. Ce serait alors un anniversaire formidable, tourné vers les réalisations de l'avenir, et pas seulement vers les commémorations du passé.

En conclusion, deux observations me semblent inciter à l'optimisme.

D'abord, le lancement, à l'automne dernier, pour être opérationnelle fin 2013, de la plateforme MO3T, un consortium composé de 18 partenaires (éditeurs, distributeurs, libraires, fournisseurs d'accès à Internet et chercheurs). Cette plateforme a pour but d'offrir une alternative aux géants américains du livre en ligne, qui soit protectrice du monde du livre et qui s'appuie sur les secteurs nationaux. Cette entreprise (longue à mettre en place) porte beaucoup d'espoirs, car elle peut être l'une des solutions.

À moins que le livre ne finisse par être remplacé par un droit de lecture numérique, comme la musique enregistrée, qui est de plus en plus écoutée sur les sites d'écoute en continu (*streaming*) ? En effet, il est vrai qu'en tous domaines, les écrans des ordinateurs ou des appareils mobiles sont couverts d'écrits, mais d'un écrit dématérialisé, auquel on ne donne d'ailleurs consistance qu'en l'imprimant sur papier.

Je ne crois pas à cette substitution. Je crois, à vue humaine, à la complémentarité, à la coexistence des usages physique et numérique, à une économie dans laquelle la valeur de création et de production continue à être reconnue comme centrale, et où le lecteur ne sera pas confronté à un hypermarché virtuel, mais poursuivra, avec le livre, un commerce intellectuel et sentimental qui n'a pas de prix.